



**ARRETE MINISTERIEL DECIDANT LA RENOVATION DU SITE SAE/MB105 DIT
CAFE LIBRA A MONS**

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports;

Vu les articles 79 à 93 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la Rénovation des sites d'activité économique désaffectés, notamment l'article 80;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mai 1995 constatant la désaffectation du site n° SAE/MB105 dit " Café Libra " à Mons;

Vu l'avis motivé émis le 17 juillet 1995 par le Collège échevinal de Mons marquant son accord sur le périmètre du site et proposant la destination de terrain à bâtir;

Vu que le propriétaire du site n'a pas répondu à la notification de l'arrêté de désaffectation ;

Vu l'avis émis le 23 juin 1995 par la Direction générale de l'Économie et de l'Emploi ne s'opposant pas à la désaffectation du site ;

Vu l'avis émis le 30 juin 1995 par la Commission régionale d'Aménagement du Territoire, section aménagement actif, prenant acte de l'arrêté de désaffectation;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 9 novembre 1983 établissant le plan de secteur de Mons-Borinage affectant le site à l'habitat;

Considérant que la destination proposée par le Collège échevinal de Mons est conforme à l'affectation du plan de secteur de Mons-Borinage;

ARRETE :

Article 1er

Il est décidé que le site d'activité économique SAE/MB105 dit " Café Libra " à Mons comprenant la parcelle cadastrée à Mons, section G n° 271d et reprise au plan n° SAE/MB105 annexé au présent arrêté est désaffecté et doit être rénové.

Article 2

Le site est destiné, conformément au plan de secteur, à l'habitat

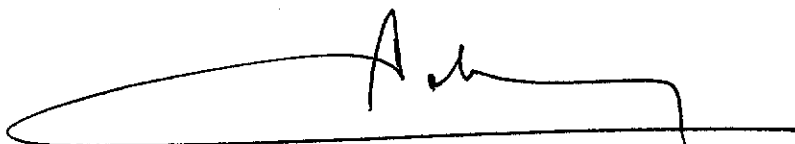
Article 3

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire du site, la Compagnie Immobilière de Wallonie, rue de Bruxelles, 69 à 5000 Namur

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

NAMUR, le 08.02.96

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a cursive 'L' and 'B', with a horizontal line extending to the right.

Michel LEBRUN